

« Touche pas à ma loi » ?

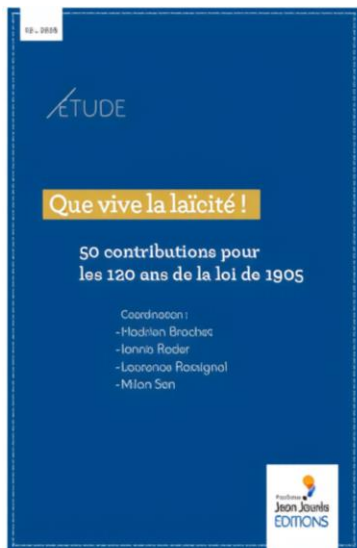
Ampleur et limites du soutien des Français à la loi de 1905

Enquête publiée à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905

*Comment le regard des Français sur la loi de 1905 et la laïcité a-t-il évolué ces 40 dernières années ? À l'occasion du 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, l'**Ifop** a réalisé pour la **Fondation Jean-Jaurès** une enquête d'opinion¹ montrant que le consensus historique autour de l'intangibilité de ce texte s'effrite sérieusement sous l'effet de logiques révisionnistes antagonistes : l'une qui s'inscrit dans un esprit d'accommodement du fait religieux, l'autre qui exprime, au contraire, un besoin de régulation des expressions de religiosité dans l'espace public. Car si le principe de séparation est toujours largement soutenu, l'opinion diverge sur l'évolution à donner à une législation confrontée à une réaffirmation du fait religieux dans la société. Loin du modèle de compromis qu'incarne l'esprit de 1905, la dynamique d'opinion actuelle semble davantage portée par une volonté de contrôle de l'expression publique du religieux que par le respect du cadre juridique fixé il y a cent vingt ans.*

!!! Ce sondage est publié dans le cadre du dossier « Que vive la laïcité ! 50 contributions pour les 120 ans de la loi de 1905 » publié par la Fondation Jean-Jaurès à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905 !!!

Que vive la laïcité ! 50 contributions pour les 120 ans de la loi de 1905 - Fondation Jean-Jaurès



Coordination : **Hadrien Brachet, Iannis Roder, Laurence Rossignol et Milan Sen**

Avec les contributions de **Gérard Biard, Abdennour Bidar, Hadrien Brachet, Adrien Broche, Margot Brunet, Gwénaële Calvès, Gilles Candar, Chahla Chafiq, Médéric Chapitiaux, Renaud Chenu, Jacqueline Costa-Lascoux, Laure Daussy, Hélène de Comarmond, Frédérique de La Morena, Isabelle de Mecquenem, Carole Delga, Jean-Numa Ducange, Cécile Fadat, Philippe Foussier, Delphine Girard, Catherine Kintzler, Paul Klotz, François Kraus, Smaïn Laacher, Jacqueline Lalouette, Thomas Lemahieu, Sophie-Anne Leterrier, Didier Leschi, Denis Maillard, Frédéric Marchand, David Medioni, Pierre Ouzoulias, Emma Rafowicz, Iannis Roder, Laurence Rossignol, Stéphanie Roza, Jérémie Peltier, Henri Pena-Ruiz, Aurore Pageaud, Dominique Schnapper, Jean-Paul Scot, Alain Seksig, Milan Sen, Daniel Szeftel, Odile Tournoux, Stéphane Troussel, Patrick Weil et Nathalie Wolff**

[Découvrez l'étude](#)

¹ Étude Ifop pour la Fondation Jean Jaurès réalisée du 9 au 10 Octobre 2025 par questionnaire auto-administré en ligne auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population vivant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus.

A - LE PRINCIPE DE LAÏCITE : UNE ASSISE CONFORTÉE MAIS UNE FRAGILISATION CHEZ LES JEUNES

Depuis qu'il a été remis au cœur du débat public (1989), le principe de laïcité tel qu'il est fixé par la loi de 1905 a eu plutôt tendance à se renforcer dans l'opinion publique, sauf chez les jeunes.

1 - Le principe de séparation entre les Églises et l'État reste toujours aussi fort, sauf chez les jeunes

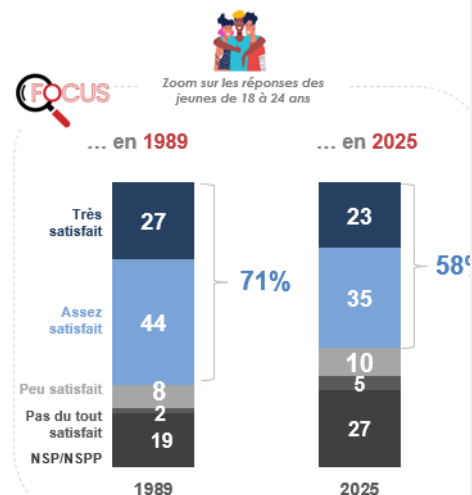
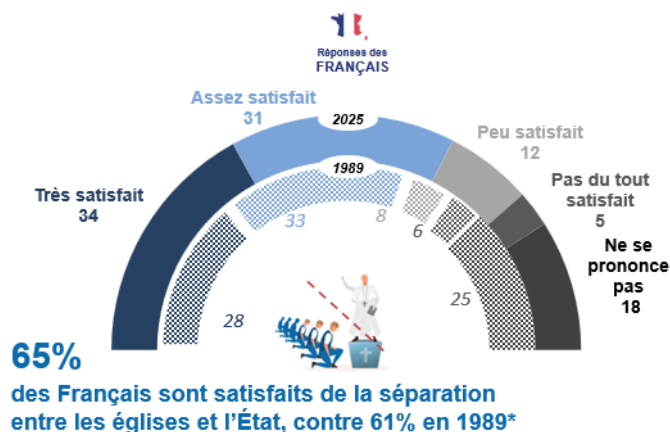
Au cœur de l'article 2 de la loi de 1905, le principe de séparation entre les Églises et l'État bénéficie d'un soutien aussi large aujourd'hui (65 % en 2025) qu'à la fin des années 1980 (61 % en 1989), son assise dans l'opinion ayant même plutôt tendance à se renforcer si l'on en juge par le nombre croissant de Français « très satisfaits » de cette neutralité religieuse de l'État (34 %, +6 points en trente-cinq ans).

Mais s'il reste ardemment défendu dans les segments de la population traditionnellement sensibles aux combats laïcs (par exemple, les athées convaincus, la fonction publique, les électeurs de gauche...), ce principe de séparation présente des faiblesses dans certaines franges de la population, au premier rang desquelles les jeunes, où il recueille de moins en moins d'adhésion : 58 % seulement chez les moins de 25 ans, soit 13 points de moins qu'en 1989.

Avec 50 % de « croyants religieux » qui n'adhèrent pas à cette neutralité religieuse, s'exprime une opposition de nature « cléricale » à la séparation entre les Églises et l'État, comme si, cent vingt ans après sa mise en application, « la pilule n'était toujours pas passée » dans les milieux les plus religieux...

Il y a en France, une séparation entre les églises et l'État, selon laquelle les institutions religieuses n'interviennent pas dans le domaine politique, l'État n'intervient pas dans la vie des églises.

Q: Vous personnellement, diriez-vous que vous êtes très, assez, eu ou pas du tout satisfait de cette séparation entre les églises et l'État ?



2 - La laïcité a aussi vu son statut de marqueur identitaire républicain conforté en une vingtaine d'années

Signe que la laïcité est désormais un puissant marqueur identitaire républicain, les Français sont de plus en plus nombreux à en faire un des socles de la cohésion nationale : 40 % des Français y voient un élément « essentiel pour l'identité de la France », soit deux fois plus qu'il y a vingt ans (23 % en 2005).

Et un quasi-consensus se fait jour autour de l'idée qu'elle est, *a minima*, un élément « très important » de son identité : 80 % en 2025, contre 75 % en 2005. Ces chiffres tendraient en tout cas à confirmer l'idée que la laïcité est devenue pour beaucoup une caractéristique de l'identité française face au « monde musulman » ou à des sociétés anglo-saxonnes au modèle plus accommodant envers les religions.

Venant principalement de l'extrême droite, la petite musique la présentant comme un concept suranné, vestige d'un système politique d'un autre âge, est, elle aussi, contredite par cette étude : à peine un Français sur trois (35 %) juge la loi de 1905 « dépassée », contre 52 % il y a vingt ans. Le caractère vieillot qui pouvait lui être encore associé lors de son centième anniversaire (2005) n'est donc plus que le fruit d'une minorité dans un contexte où son utilité est, elle, largement reconnue (73 %).

LA PERCEPTION DE L'IMPORTANCE DE LA LAÏCITÉ POUR L'IDENTITÉ DE LA FRANCE

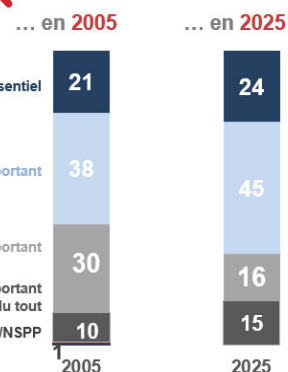
Évolution depuis 2005

Q : Et la laïcité est-elle, selon vous, un élément essentiel, très important, peu important ou pas important du tout pour l'identité de la France... ?



FOCUS

Zoom sur les réponses des jeunes de 18 à 24 ans



B - DERRIÈRE CETTE ADHÉSION DE PRINCIPE, UN DÉSIR AMBIGU DE FAIRE ÉVOLUER LA LAÏCITÉ

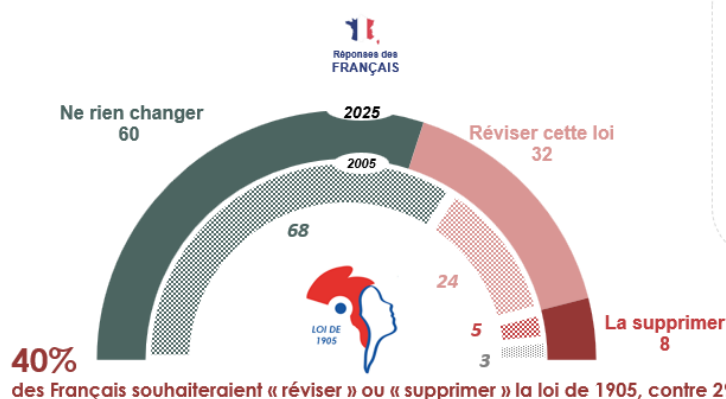
3 - Le statu quo autour de la loi fait moins l'unanimité qu'il y a une vingtaine d'années

Si l'idée selon laquelle il ne faut « rien changer » à la loi de 1905 est toujours majoritaire dans l'opinion publique (60 %), son assise dans l'opinion s'est sensiblement effritée au cours des dernières années au profit d'une posture révisionniste particulièrement prégnante dans les milieux plus religieux.

LA POSITION DES FRANÇAIS SUR L'ÉVOLUTION DE LA LOI DE 1905

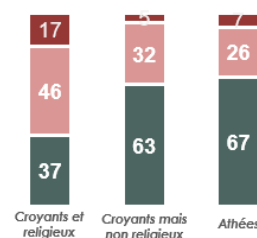
Évolution depuis 2005

Q : On célèbre cette année les 120 ans de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. Pensez-vous qu'il faudrait... ?



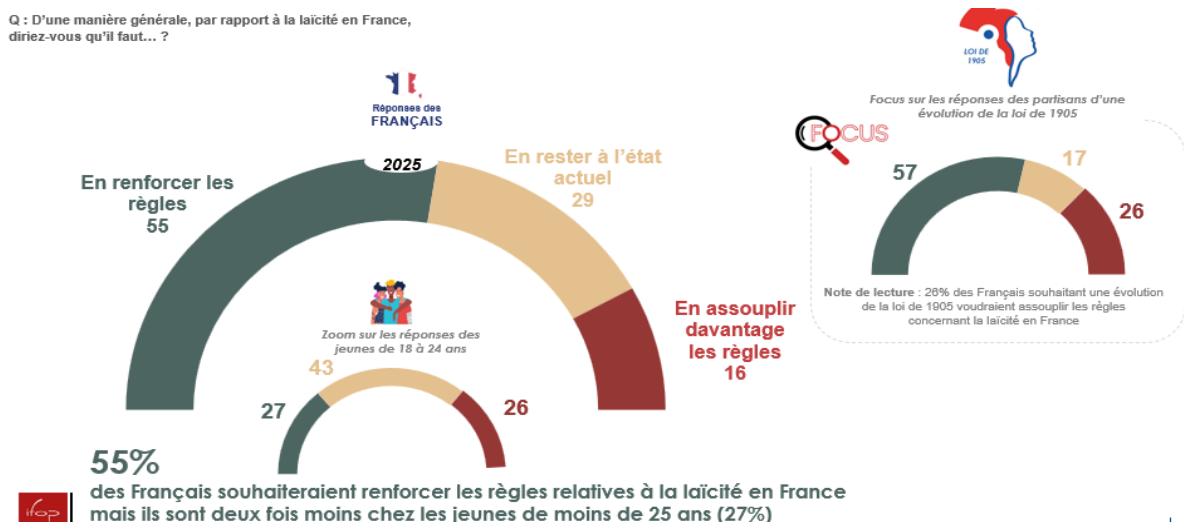
FOCUS

Réponses selon le rapport à la religion



Aujourd'hui, quatre Français sur dix souhaiteraient « réviser » (32 %) ou « supprimer » (8 %) la loi de 1905, soit un niveau global nettement plus élevé (40 % en 2025) que lors de son centième anniversaire (29 % en 2005²). La volonté de modifier ce texte fondateur de la laïcité est même majoritaire dans les rangs des individus les plus religieux (par exemple, 63 % chez les croyants et religieux, 61 % chez les catholiques pratiquants) ou des électeurs les plus sensibles aux discours des milieux traditionalistes (par exemple, 61 % chez les électeurs d'Éric Zemmour).

Q : D'une manière générale, par rapport à la laïcité en France, diriez-vous qu'il faut... ?



Les partisans d'une révision de la loi ne vont toutefois pas tous dans le même sens et notamment pas forcément dans le sens d'un accommodement à l'anglo-saxonne. Car lorsque l'on demande aux Français comment ils souhaitent qu'évolue la laïcité en France, ils se montrent plutôt favorables (à 55 %) à un renforcement des règles. Et quand on analyse plus précisément l'esprit des partisans d'une évolution de la loi de 1905, ils sont à peine un sur quatre (26 %) à défendre un assouplissement de la législation laïque, soit deux fois moins que ceux penchant vers un renforcement des règles (57 %).

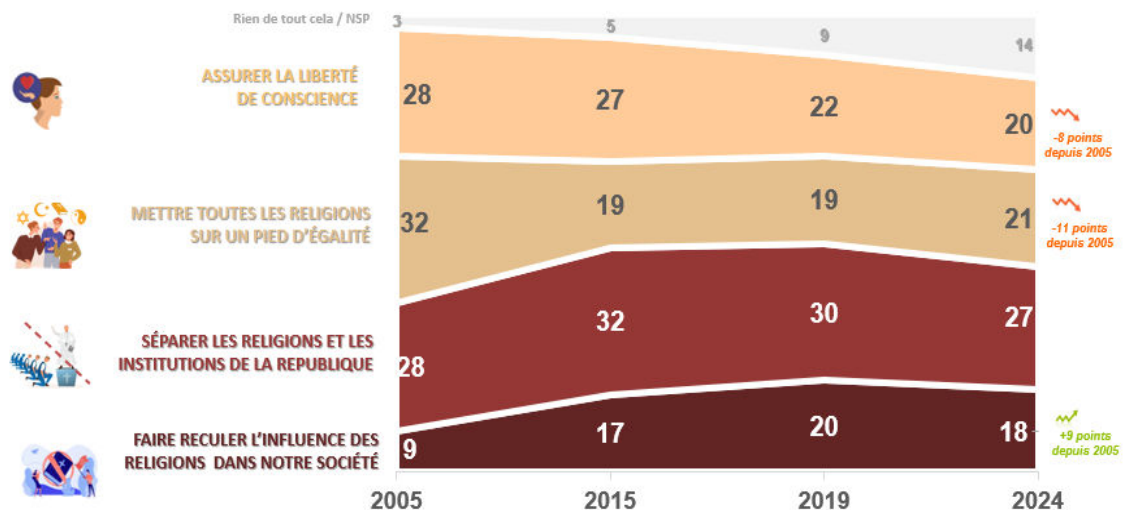
4 - Une logique révisionniste tirée par la volonté de réduire l'influence des préceptes religieux dans la société

Alors qu'il y a une vingtaine d'années, les esprits étaient dominés par une conception très « juridique » de la laïcité, inspirée d'une lecture assez littérale de la loi de 1905, ils sont aujourd'hui affectés par une vision beaucoup plus séculariste de la place des religions dans la société.

² Étude Sofres pour Le Figaro Magazine réalisée par téléphone les 4 et 5 février 2005 auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus.

L'ASPECT PRÉPONDERANT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ AUX YEUX DES FRANÇAIS ÉVOLUTION DEPUIS 2005

Q : Pour vous le principe de la laïcité, c'est avant tout... ?



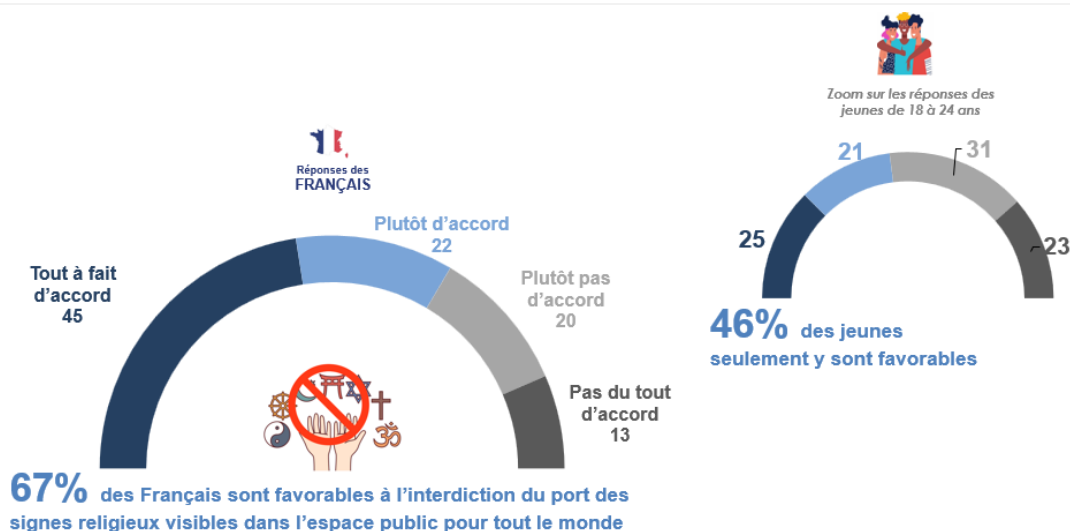
Après la baisse de la part de sondés pour qui la laïcité constitue avant tout un cadre juridique destiné à assurer l'égalité entre les religions (21 %, -11 points depuis 2005) ou la liberté de conscience (20 %, -8 points en vingt ans), les Français ne sont plus qu'une minorité à partager une vision « juridique » de la laïcité : 41 %, contre 60 % en 2005.

À l'inverse, **une conception « offensive » du principe de laïcité émerge avec un nombre croissant de sondés pour qui la laïcité consiste avant tout à réduire l'influence des dogmes religieux dans la société : 18 %, soit deux fois plus qu'il y a vingt ans.** Certes, la séparation des religions et du politique (27 %, contre 28 % en 2005) reste l'aspect prépondérant associé à la laïcité, mais c'est bien ce souhait d'un recul de la visibilité du religieux dans la société qui connaît la plus forte dynamique, portée notamment par les personnes les plus âgées (+15 points, à 21 %) et les plus à droite (28 % chez les sympathisants Rassemblement national).

5 - Un désir d'étendre le champ d'application de la neutralité religieuse à l'ensemble de l'espace public

Cette vision séculariste de la place des religions dans la société transparaît, par exemple, dans la volonté des Français d'étendre le champ d'application de la neutralité religieuse à l'ensemble de l'espace public : **deux Français sur trois (67 %) soutiennent, par exemple, l'interdiction du « port des signes religieux visibles dans l'espace public pour tout le monde ».**

Témoignant d'une certaine confusion entre laïcité (principe juridique de neutralité de l'État) et sécularisation (effacement du religieux dans la société), un tel soutien – y compris à gauche – à une mesure aussi radicale est aussi une marque d'une indifférence de l'opinion au cadre de 1905, qui, il faut le rappeler, ne se prononce pas sur le port de signes religieux... Pour nombre de Français, la loi de 1905 semble, en effet, loin d'être un « texte sacré » fixant les limites du champ d'application de la laïcité.



C - UNE LAÏCITÉ, ENTRE DROITISATION ET DE STIGMATISATION

Cette tentation d'un durcissement des règles s'inscrit dans un contexte marqué par la perception d'une instrumentalisation politique de la laïcité, notamment à des fins discriminatoires envers les musulmans.

6 - En vingt ans, la gauche a perdu son image de garante de laïcité

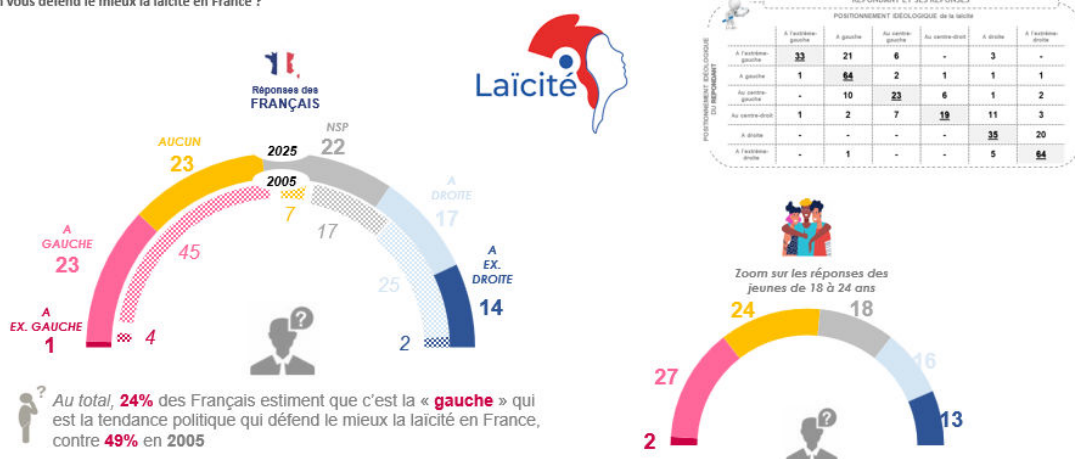
Cent vingt ans après le vote d'une loi pourtant emblématique de la République et des combats des progressistes, la gauche n'est plus perçue comme la gardienne légitime du combat laïque.

Alors qu'au lendemain du vote de la loi sur les signes religieux à l'école (2004), la gauche apparaissait encore comme le meilleur avocat de la laïcité (49 % en 2005), ce n'est, en effet, plus du tout le cas aujourd'hui : à peine un Français sur quatre (24 %) voit aujourd'hui dans la gauche et ses différentes nuances la famille politique qui défend le mieux la laïcité.

LA PERCEPTION DE LA FAMILLE POLITIQUE DÉFENDANT LE MIEUX LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ

Évolution depuis 2005

Q: Parmi les tendances politiques suivantes, quelle est celle qui selon vous défend le mieux la laïcité en France ?



Bien qu'elle ne soit emparée du sujet qu'il y a une vingtaine d'années (Rapport Baroin³, 2003), la droite paraît désormais plus crédible que la gauche pour défendre « la laïcité en France » : 31 % des Français le pensent, contre 27 % il y a vingt ans. Et au sein des différentes tendances de droite, on ne peut qu'être frappé par le crédit donné à l'extrême droite en la matière (+12 points en vingt ans, à 14 %), alors même qu'elle est issue de courants de pensée historiquement hostiles à la laïcité.

³ François Baroin. Pour une nouvelle laïcité. Paris, mai 2003. Rapport au Premier ministre. Club Initiative et Dialogue.

Ce changement dans la perception politique de la laïcité tient probablement à l'évolution des formations les plus à gauche (par exemple, le Nouveau Parti anticapitaliste, La France insoumise, Génération.s) sur ces sujets depuis des années : le cas le plus notable est l'évolution du leader « insoumis » Jean-Luc Mélenchon, passé du camp des partisans de la loi de 2004 à celui des opposants à la circulaire sur les abayas (2023). Malgré les positions laïcistes de formations plus traditionnelles (par exemple, Lutte ouvrière, Parti communiste français) ou plus modérées (par exemple, Parti socialiste, Parti radical de gauche), c'est l'ensemble de la gauche qui souffre donc désormais d'un certain discrédit dans ce domaine.

7 - Une opinion publique sensible à l'instrumentalisation politique de la laïcité

La droitisation du regard porté sur la laïcité va de pair avec un regard critique sur le concept et son usage actuel dans la sphère politique et médiatique.

Aujourd'hui, un Français sur deux (52 %) estime que « la défense de la laïcité est instrumentalisée par des personnalités politiques et des journalistes qui veulent en fait dénigrer les musulmans », signe que les critiques sur les propositions de lois annoncées sur ces sujets depuis des années ont fini par porter leurs fruits. Et si ce constat fait l'unanimité dans les milieux situés à la gauche de la gauche, il est aussi partagé dans des électors plus modérés, comme les sympathisants Renaissance (53 %). En cela, ce constat constitue un marqueur de différenciation politique avec des électeurs plus à droite.

LA VICTOIRE POSTHUME DU PETIT PERE COMBES

Malheureusement, pour les partisans d'une conception « libérale » de la laïcité, cette enquête montre que les Français ne partagent pas l'idée selon laquelle la laïcité devrait respecter scrupuleusement le cadre juridique qui découle de la loi de 1905. Le désir d'évolution de cette loi – et plus largement de la législation laïque – qui s'y exprime montre, au contraire, que l'opinion penche clairement dans le sens d'une société « laïque » où l'État intervient pour garantir aux citoyens « la liberté de ne pas subir, dans des circonstances ou lieux particuliers, la manifestation ostensible des appartenances particulières et de ce qu'elles impliquent en termes d'égalité ou de civilité⁴ ». Avec cent vingt ans de recul, certains verront peut-être dans le triomphe de cette vision séculariste de la laïcité la victoire posthume du petit père Combes, dont le projet antireligieux avait été alors évincé au profit du texte de compromis porté par Aristide Briand. À l'époque, la souplesse avait, en effet, été privilégiée à la fermeté. Cent vingt ans plus tard, force est de constater que ce n'est pas ce que veulent les Français...

François Kraus, directeur du pôle « Politique / Actualités » de l'Ifop

Retrouvez l'intégralité des résultats de notre sondage dans le cadre du dossier consacré par dossier « Que vive la laïcité ! 50 contributions pour les 120 ans de la loi de 1905 » publié par la Fondation Jean-Jaurès à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905

La laïcité, principe fondateur de notre pacte républicain, consacrée par la loi de 1905, fête ses 120 ans. À cette occasion, une étude revient sur plus d'un siècle d'histoire et interroge l'évolution du modèle français face aux défis contemporains – qu'ils soient politiques, culturels ou sociaux. Croisant les analyses de chercheurs, experts, responsables publics et acteurs associatifs, elle éclaire les enjeux d'aujourd'hui et esquisse les perspectives d'une laïcité fidèle à ses valeurs d'origine dans une société en mutation.

Introduction

⁴ Laurent Bouvet dans Alain Bergounioux et Laurent Bouvet, *Lettres sur la laïcité*, Télés-Fondation Jean-Jaurès, septembre 2019.

Hadrien Brachet, journaliste politique au *Point*, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès, et **Iannis Roder**, professeur d'histoire-géographie, directeur de l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean-Jaurès, membre du Conseil des sages de la laïcité (ils sont tous deux coordinateurs de cette étude)

PREMIÈRE PARTIE. LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT, RETOUR AUX ORIGINES

« Une loi à vocation universelle »

Patrick Weil, directeur de recherche émérite au CNRS, membre de la commission Stasi en 2003, auteur notamment de *De la laïcité en France*

La laïcité en France à la veille de la loi du 9 décembre 1905

Jacqueline Lalouette, professeure émérite (université de Lille 3) et membre honoraire de l'Institut universitaire de France

Le Serment du Jeu de paume : acte fondateur de la laïcité politique moderne

Renaud Chenu, co-fondateur de Noetiks Lab

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Gambetta et la vision émancipatrice de la laïcité

Paul Klotz, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

L'anticléricalisme avant la séparation. Émile Combes ou l'émancipation à tout prix

Milan Sen, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès, co-auteur du *Foyer des aïeux. Figures oubliées de la III^e République* (Fondation Jean-Jaurès/Le Bord de l'eau, 2025)

Les protestants, les juifs, l'affaire Dreyfus et la laïcité (1894-1905)

Rita Hermon-Belot, directrice d'études émérite, EHESS-CESPRA

Aristide Briand, artisan de la loi de 1905

Gilles Candar, historien, administrateur de la Fondation Jean-Jaurès, président de la Société d'études jaurésiennes

Jaurès : la laïcité, entre compromis et combat frontal

Jean-Numa Ducange, professeur des universités (Rouen Normandie), auteur de *Jean Jaurès* (Perrin, 2024) et *Jules Guesde* (Armand Colin, 2017, rééd. Dunod, 2026) et co-coordonateur de « Jean Jaurès, penseur du socialisme » (*Actuel Marx*, septembre 2025)

Comprendre la loi de 1905

Jean-Paul Scot, historien, auteur de « *L'État chez lui, l'Église chez elle* ». *Comprendre la loi de 1905* (Seuil, 2015) et *de Jaurès et le réformisme révolutionnaire* (Seuil, 2014)

Frac-maçonnerie et laïcité, de 1905 à nos jours

Philippe Foussier, ancien Grand Maître du Grand Orient de France

« Approuvez-vous la loi de séparation des Églises et de l'État ? » Le verdict des élections législatives de mai 1906

Gwénaële Calvès, professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise

La laïcité française se limite-t-elle à la loi de 1905 ?

Frédérique de La Morena, maîtresse de conférences en droit public à l'université Toulouse 1 Capitole

DEUXIÈME PARTIE. LAÏCITÉ ET MONOTHÉISMES

La laïcité est-elle une invention catholique ?

Isabelle de Mecquenem, agrégée de philosophie

Les juifs et la laïcité en France

Dominique Schnapper, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), présidente du Conseil des sages de la laïcité

Discours et éclipses sur la laïcité dans le monde arabo-musulman (XIX^e-XX^e siècle)
Smaïn Laacher, sociologue, professeur émérite à l'université de Strasbourg, directeur de l'Observatoire du fait migratoire et de l'asile de la Fondation Jean-Jaurès

TROISIÈME PARTIE. LA LAÏCITÉ, UN OBJET PHILOSOPHIQUE ?

Un amoureux de la laïcité
Henri Pena-Ruiz, philosophe

La laïcité, simple principe juridique ou valeur philosophique ?
Nathalie Wolff, maîtresse de conférences en droit public

Les spécificités de la laïcité scolaire
Catherine Kintzler, professeure émérite de philosophie à l'université Lille-III

« Ni Dieu ni maître », l'anarchisme et la religion
Odile Tourneux, chargée de recherche CNRS (SND, UMR 8011)

Laïcité et islam : quand la loi de séparation permet l'émancipation spirituelle
Abdennour Bidar, philosophe, membre du Conseil des sages de la laïcité

À propos de l'opium du peuple
Stéphanie Roza, chargée de recherches en philosophie politique (CNRS/Sorbonne Université)

Gisèle Halimi : l'émancipation des femmes par la laïcité
Aurore Pageaud, membre de la direction nationale du Parti socialiste, en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat, des PME et du commerce

QUATRIÈME PARTIE. LA LAÏCITÉ SAISIE PAR LE POLITIQUE

« Les courants religieux sont les premiers mouvements masculinistes »
Laurence Rossignol, sénatrice du Val-de-Marne, ancienne ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, présidente de l'Assemblée des femmes

Les gauches françaises et la querelle laïque (2015-2025)
Adrien Broche, responsable des études politiques à l'institut ViaVoice, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Emmanuel Macron, l'oscillation permanente
Hadrien Brachet, journaliste politique au *Point*, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Le Rassemblement national et la laïcité : instrumentalisation et imposture
Frédéric Marchand, secrétaire national de l'Unsa en charge des valeurs, de la laïcité, de la démocratie et de la République

Pierre-Édouard Stérin : derrière le combat contre la « laïcité agressive », des menées contre la République et la démocratie
Thomas Lemahieu, journaliste à *L'Humanité*

La laïcité est-elle un concept de vieux ?
Emma Rafowicz, députée socialiste européenne, vice-présidente de la commission culture et éducation du Parlement européen

Vivre la laïcité
Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, présidente de Régions de France

La République laïque, au cœur du projet socialiste
Hélène de Comarmond, maire de Cachan, secrétaire nationale à la laïcité du Parti socialiste

La laïcité, fille aînée des Lumières
Pierre Ouzoulias, sénateur des Hauts-de-Seine, vice-président du Sénat

La laïcité qui rassemble dans la République sociale qui émancipe
Stéphane Troussel, président du Département de Seine-Saint-Denis

Pour une politique publique de la laïcité

Cécile Fadat, élue municipale à Condat (Haute-Vienne), et **Jérôme Guedj**, député de l'Essonne (ils ont tous deux animé la commission nationale laïcité du Parti socialiste)

CINQUIÈME PARTIE. LA LAÏCITÉ, UN OBJET CULTUREL

Notre calendrier est-il antilaïque ?

Didier Leschi, président de l'Institut d'étude des religions et de la laïcité/EPHE, auteur avec Régis Debray de *La laïcité au quotidien. Guide pratique* (Gallimard, 2016)

« Et que nos voix dispersent les corbeaux ! ». Les chansons, écho populaire d'une lutte sans merci
Sophie-Anne Leterrier, professeure émérite d'histoire contemporaine à l'université d'Artois

La laïcité, « pavé mosaïque » de la presse. Miroirs, fractures et recompositions médiatiques (1905-2025)
David Medioni, codirecteur de l'Observatoire des médias de la Fondation Jean-Jaurès

SIXIÈME PARTIE. ACTUALITÉS ET AVENIR DE LA LAÏCITÉ

Parcours d'un militant laïque

Alain Seksig, ancien instituteur, inspecteur d'académie honoraire, secrétaire général du Conseil des sages de la laïcité

« Touche pas à ma loi » ? Fragilités et ambiguïtés du soutien des Français à la loi de 1905
François Kraus, directeur du pôle Politique / Actualités de l'Ifop

L'espace civil : nouvelle frontière de la laïcité
Daniel Szeftel, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Le blasphème, une saine pratique démocratique
Gérard Biard, rédacteur en chef de *Charlie-Hebdo*, auteur de *La laïcité expliquée à la gauche* (éd. Rotative, 2024)

Sport et laïcité : compréhension et enjeux d'un impensé républicain
Médéric Chapitoux, docteur en sociologie

La mosaïque européenne
Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche honoraire au CNRS

Peut-on critiquer les croyances sans insulter les croyants ?
Delphine Girard, professeure de lettres classiques

La laïcité et l'entreprise : l'espace civil au coeur du débat républicain
Denis Maillard, consultant en relations sociales, auteur de *Quand la religion s'invite dans l'entreprise* (Poche Alpha, 2025) et codirecteur de l'Observatoire de l'engagement de la Fondation Jean-Jaurès

Laïcité, voile et émancipation des femmes
Laure Daussy, journaliste à *Charlie-Hebdo*, autrice de *La réputation. Enquête sur la fabrique des « filles faciles »* (Les Échappés, 2023)

Le voile islamique et les droits des femmes : d'hier à aujourd'hui
Chahla Chafiq, écrivaine et sociologue, autrice de *Un orage de mot. La révolution iranienne « Femme, Vie, Liberté » dite par celles et ceux qui la font* (Rue de l'échiquier, 2025)

La loi de 2004 sur l'interdiction de port de signes manifestant ostensiblement une appartenance religieuse à l'école : la loi d'une « nouvelle laïcité » ?
Iannis Roder, professeur d'histoire-géographie, directeur de l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean-Jaurès, membre du Conseil des sages de la laïcité, et **Milan Sen**, collaborateur parlementaire, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Les nouvelles spiritualités, un défi pour l'État

Margot Brunet, journaliste scientifique au magazine *Cerveau & Psycho*, autrice de *Naturopathie. L'imposture scientifique* (Les Échappés, 2025)

Soyons libres, soyons insoumis, donc soyons athées !

Jérémie Peltier, codirecteur général de la Fondation Jean-Jaurès

CONCLUSION

Laïcité : une exception à vocation universelle

Laurence Rossignol, ancienne ministre, sénatrice du Val-de-Marne et présidente de l'Assemblée des femmes, et **Milan Sen**, collaborateur parlementaire, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès (ils sont tous deux coordinateurs de cette étude)